



Province	Financial and geographic barriers to fee-for-service practice
Newfoundland	New GP/FPs receive 50% of fee if they locate in oversupplied area.
P.E.I.	Province has an approved complement of physicians; MDs without hospital privileges receive 50% of fee.
N.S.	Billing numbers restricted to defined geographic location. MDs who change practice location require a new billing number. Billing numbers may be rescinded if MD judged to be inactive because of low billings.
N.B.	Specific targets for each region; billing numbers dependent on hospital privileges.
Quebec	GP/FPs: if less than 10 years in practice, fees reduced 30% unless MD spends time every week on specific activities; physicians in metropolitan areas paid 70% of fee for first 3 years. Specialists: if in university region, new physicians paid at 70-80% of fee until fifth year of practice; if in intermediate region, 75-85% until fourth year of practice; if in outlying area, 85-95% until fourth year (20% premium on first 3 years).
Ontario	Under interim agreement, fees for new physicians in specified urban centres paid at 70%, 75% and 80% of fee for first 3 years in practice.
Manitoba	Fixed quantity of billing numbers; new physicians are issued provisional numbers.
Saskatchewan	Geographic restrictions on physicians immigrating from other countries; no restrictions on Canadian graduates except in Saskatoon.
Alberta	No barriers.
B.C.	New physicians receive 50%, 75% or 100% of fees based on location until they have 100 points. Physicians earn 20 points per year of practice, and up to 20 additional points per year for work in isolated areas.
Yukon	All new physicians paid 50% of fee unless prior approval has been obtained.
N.W.T.	No barriers.
Province	Obstacles financiers et géographiques à la pratique rémunérée à l'acte
Terre-Neuve	Les nouveaux OP/MF touchent 50 % des honoraires s'ils s'installent dans des régions trop bien desservies.
Î.-P.-É.	La province a un effectif approuvé de médecins; les médecins sans privilèges d'accès à un hôpital touchent 50 % des honoraires.
N.-É.	Numéros de facturation limités à un endroit géographique précis. Les médecins qui changent de lieu de pratique doivent obtenir un nouveau numéro de facturation. On peut annuler des numéros de facturation si l'on juge qu'un médecin est inactif parce que sa facturation est peu élevée.
N.-B.	Objectifs précis pour chaque région; numéros de facturation liés aux privilèges d'accès à un hôpital.
Québec	OP/MF : S'ils pratiquent depuis moins de 10 ans, les honoraires diminuent de 30 %, sauf s'ils consacrent du temps à des activités précises chaque semaine; les médecins des régions métropolitaines touchent 70 % des honoraires pendant les trois premières années. Spécialistes : Dans une région universitaire, les nouveaux médecins touchent de 70 % à 80 % des honoraires jusqu'à la cinquième année de pratique; en région intermédiaire, ils touchent de 75 % à 85 % jusqu'à la quatrième année de pratique; en région éloignée, ils touchent de 85 % à 95 % jusqu'à la quatrième année (prime de 20 % les trois premières années).
Ontario	Conformément à une entente provisoire, les honoraires des nouveaux médecins dans certains centres urbains en particulier sont fixés à 70 %, 75 % et 80 % des honoraires au cours des trois premières années de pratique.
Manitoba	Nombre fixe de numéros de facturation; les nouveaux médecins obtiennent des numéros provisoires.
Saskatchewan	Restrictions géographiques sur les médecins immigrants; aucune restriction sur les diplômés de facultés de médecine du Canada, sauf à Saskatoon.
Alberta	Aucun obstacle.
C.-B.	Les nouveaux médecins touchent 50 %, 75 % ou 100 % des honoraires selon l'endroit où ils pratiquent, jusqu'à ce qu'ils atteignent 100 points. Les médecins gagnent 20 points par année de pratique et jusqu'à 20 points supplémentaires par année de travail en région isolée.
Yukon	Les nouveaux médecins touchent 50 % des honoraires, sauf s'ils ont obtenu une approbation préalable.
T.N.-O.	Aucun obstacle.